



Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 16 septembre 2022  
(OR. en)

12288/22  
ADD 1  
LIMITE  
PV CONS 52  
TRANS 566  
TELECOM 363  
ENER 436

**PROJET DE PROCÈS-VERBAL**

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE  
(Transports, télécommunications et énergie)

9 septembre 2022

## SOMMAIRE

Page

### Activités non législatives

3. Mesures d'urgence envisageables pour atténuer les prix élevés de l'énergie.....	3
ANNEXE – Déclarations à inscrire au procès-verbal du Conseil .....	4

\*\*\*

**Activités non législatives**

3. **Mesures d'urgence envisageables pour atténuer les prix élevés de l'énergie**  
*Échange de vues*

12012/22

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur les mesures d'urgence envisageables pour atténuer les prix élevés de l'énergie.

---

Déclaration relative aux points "A" non législatifs figurant dans le document 12150/22

Concernant le  
point 2 de la liste  
des points "A":

Décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un accord avec la Nouvelle-Zélande concernant sa participation aux programmes de l'Union et son association à Horizon Europe

*Adoption*

Concernant le  
point 3 de la liste  
des points "A":

Décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un accord avec le Canada concernant sa participation aux programmes de l'Union et son association à Horizon Europe

*Adoption*

**DÉCLARATION DE LA COMMISSION**

"La Commission rappelle son droit d'initiative en ce qui concerne la proposition initiale d'accord international. Ces décisions sont prises au cas par cas en tenant compte de la qualité des relations bilatérales en question et conformément aux procédures prévues par les dispositions pertinentes du traité (article 218 du TFUE). Ce faisant, la Commission respecte les prérogatives de toutes les institutions participant à la procédure de négociation et de conclusion d'accords internationaux entre l'Union et des pays tiers et agit dans le plein respect des principes de coopération loyale et de transparence entre les institutions."

---